

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

Convocation en date du : 19/11/2025

Nbre de membres en exercice : 15

Nbre de membres présents ou représentés : 13

Nbre de membres ayant pris part au vote : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt Six Novembre à dix-huit Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mme Martine GIRAUD-MOINE, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents représentés :

Mme PRIMAULT Florence (représenté par Mr ROUIT Sébastien)

Absents excusés : M. REY Gérard.

Absents : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard.

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2025.107 Approbation des conventions PIDA 2025-2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conventions proposées par les sociétés Hélicoptères de France et Savoie hélicoptères relatives au PIDA pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026 pour HDF et du 15 décembre 2025 au 14 décembre 2026 pour Savoie Hélicoptères.

Il donne lecture des projets de conventions respectives.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** le tarif pour l'année 2025/2026 de 34 € H.T. la minute de vol, et de 80 € par treuillage pour la société HDF, et 35 € la minute et 200 €/treuillage pour Savoie hélicoptères.
- **Approuve** les termes des conventions,
- **Autorise** M. le Maire à signer les conventions correspondantes avec les sociétés HDF et Savoie hélicoptères.

Le Maire,
Patrick RICOU

